

<p style="text-align: center;"><b>Compte-rendu Réunion du Comité de pilotage jeudi 19 juillet 2012</b></p>
--

<b><u>Mission</u></b>	<b>Schéma global d'amélioration de la qualité des eaux Diagnostic - assainissement - eutrophisation du BV des Usse et de ses affluents</b>
<b><u>Maître d'Ouvrage :</u></b>	Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivières des Usse - SMECRU

## Réunion 1 - Lancement d'étude

Dans le cadre des études préalables au contrat de rivières du bassin versant des Usses et des ses affluents, le SMECRU souhaite réaliser son schéma d'amélioration de la qualité des eaux.

Le périmètre d'étude de ce schéma s'étend à l'ensemble du cours d'eau des Usses et à ses affluents.

L'étude, prévue sur une durée de 15 mois (juillet 2012 à fin septembre 2013), va se dérouler selon 3 phases principales :

- phase 1 : Etat initial - qualité des eaux et bilans des pollutions
- Phase 2 : Campagne de mesures et d'analyses complémentaires
- Phase 3 : Objectifs de qualité - Programme d'actions et de suivi.

La réunion avait pour objectifs :

- de présenter la méthodologie qui sera mise en œuvre lors du déroulement de ces trois phases,
- de recueillir les remarques et les attentes des partenaires, pour adapter ou orienter l'étude,
- d'engager la phase 1 de la mission, par la prise de contact avec les partenaires détenteurs d'informations utiles à la description de l'état initial.

***Le support sur lequel a porté la réunion, synthèse de la méthodologie employée lors des 3 phases de cette étude, est annexé au présent compte-rendu.***

La présentation de la méthodologie a permis de mettre en avant l'importance de la collaboration avec les partenaires pour l'acquisition des données qui seront essentielles à la description d'un état des lieux complet puis pour décliner les phases 2 et 3. Cette collaboration est d'autant plus primordiale du fait de la période de lancement de cette phase, dont la durée de 2 mois doit permettre de valider un protocole de mesures (phase 2) dès le mois de septembre.

Le prestataire précise qu'il travaillera en partenariat avec les prestataires des autres études en cours sur le bassin versant pour intégrer et compléter les données issues de ces études et assurer leur cohérence et complémentarité.

Les avis et les remarques suscités au cours ou à l'issue de la réunion sont déclinés ci-après par phase.

## **Phase 1 - Etat initial**

### **Présentation de la phase 1 :**

L'objectif de cette phase est de faire l'état des lieux de la qualité des eaux et des potentielles sources de pollution sur le bassin versant. Il s'agit donc de faire le bilan des rejets et identifier l'origine des pressions polluantes, notamment domestiques (assainissement, épandages, etc.) ; agricoles (épandages phytosanitaires, mises aux normes des installations, effluents d'élevage, mesures mises en œuvre...) ; industrielles ; ou autres (rejets d'eau pluviales, salage des routes, dépôts ponctuels, etc.).

A l'issue de cette phase, le diagnostic doit permettre de définir le protocole de la campagne de mesures qui sera réalisée en phase 2 de l'étude : localisation des points de mesures, types de mesures pour chaque point, fréquence, proposition éventuelle de points complémentaires, etc. Ce protocole de mesures sera validé lors du prochain COPIL.

### **Discussions et remarques :**

Le but de l'étude n'est pas uniquement de déterminer un état de qualité au sens "SEEE". Il s'agit également de recenser toutes les pressions présentes sur le bassin, pouvant avoir une influence sur la qualité des cours d'eau, et de qualifier et quantifier ces influences.

Au cours de la discussion, les propositions suivantes sont faites :

- **Produits phytosanitaires** : tel que stipulé dans le CCTP, il s'agit de répertorier toutes les activités susceptibles de produire ou d'utiliser des produits phytosanitaires, sans cibler uniquement l'activité agricole (communes, Conseil Général...), la réalisation d'un questionnaire sur les pratiques des collectivités peut être envisagée.

L'objectif de l'étude est de distinguer les différentes sources de pollutions, sans cibler une activité en particulier. Les 4 réunions prévues avec les agriculteurs ont pour but d'obtenir un diagnostic partagé sur les pressions agricoles.

- **Salage** : réaliser un état des pratiques du salage routier, repérer les stocks de sel, localiser les points en eau ou zones humides susceptibles de recevoir une quantité de sel notable par ruissellement.

Il a été convenu que le salage, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui par le département, ne représente pas un impact sur les milieux lotiques, qui sera par ailleurs difficilement quantifiable si ce n'est par des mesures en continu de la conductivité.

L'état initial s'attachera à identifier les pratiques (enquêtes) et la qualité du stockage, et à repérer les plans d'eau ou zones humides, susceptibles d'être impactés par une forte quantité de sel. Les caractéristiques lenticules de ces milieux peuvent faire craindre un impact réel sur le milieu, qui devra alors être vérifié en phase 2. Les mesures proposées pour cette problématique devront s'attacher à être préventives, notamment en réfléchissant aux périodes d'intervention.

- **Eaux pluviales** : collecte et analyse des schémas directeurs Eaux Pluviales

- **Autres activités :**

- intégrer l'activité des "bouilleurs de cru", dont les rejets, souvent réalisés dans les réseaux d'eaux pluviales, entre décembre et janvier, sont très impactant pour les cours d'eau (grosse charge de matière organique et température très élevée). Compte tenu de la nature itinérante de cette activité, il sera difficile de mettre en évidence ses effets sur la qualité de l'eau (une méthodologie sera proposée dans le cadre du protocole). Concernant les actions à mener, la mise en place de structures fixes et l'utilisation des réseaux EU pour les rejets sont proposées. Une réflexion est en cours au sein de la DDT pour cadrer ce type de rejets et vérifier leur compatibilité avec les stations d'épuration en place.
- Inclure également les activités artisanales (notamment BTP et agro-alimentaire) dans le recensement des pressions, par le biais de la Chambre des Métiers.

- **Baignade** : Le bassin des Usse n'est pas répertorié comme site de baignade mais attire tout de même quelques baigneurs, promeneurs... Il est proposé de repérer les sites où la fréquentation est forte (principalement sur les Usse et le lac de Minzier) afin de mettre en œuvre des mesures bactériologiques en tranche conditionnelle. Le but n'étant pas d'autoriser la baignade mais de vérifier l'absence de risque pour la santé humaine de cette activité connue et recensée.

**Autres remarques :**

- Les données de qualité antérieures à 2005, notamment acquises au cours de l'étude du CG74 de 2002, ne pourront être traitées selon le référentiel "SEEE". Par ailleurs, il n'est pas pertinent de revenir à une interprétation type "Seq Eau".

Une autre méthode de traitement des données devra être mise en œuvre afin de mettre en évidence l'évolution de la qualité des eaux avant 2005. Une interprétation des données brutes, paramètre par paramètre sera nécessaire. Seuls les paramètres utiles à la description de la qualité physico-chimique et utiles pour mettre en évidence une pollution ciblée seront retenus.

La campagne de mesures 2012-2013 permettra de faire un état des lieux selon le référentiel SEEE qui servira de base à l'analyse de l'évolution future des masses d'eau. Les mesures bactériologiques ne sont pas prises en compte dans ce référentiel.

L'affichage des résultats devra permettre la bonne compréhension de l'évolution de la qualité de l'eau, malgré l'utilisation de méthodes différentes.

- L'élaboration du protocole devra tenir compte des suivis en place, pilotés par l'Etat, l'Agence de l'Eau (2 stations) et le Conseil Général (2002 : 26 points ; 2010-2012 : 3 points), ainsi que des suivis spécifiques existants comme celui lié à l'A41.
- Le délai de réalisation de la phase 1, fixé à 2 mois, paraît difficile à tenir de par le probable manque de disponibilité des partenaires en période estivale. Il s'agira, d'ici le prochain COPIL, de définir un protocole de mesures. La phase d'acquisition de données devra se poursuivre tout au long de l'étude. Les données qui en sont issues seront intégrées en fin de phase 2, lors de l'actualisation de l'état des lieux.

- En ce qui concerne la disponibilité des agriculteurs, juillet et août ne semblent guère favorables au rassemblement d'un plus grand nombre d'entre eux. Les deux réunions avec les agriculteurs ne pourront avoir lieu qu'à partir du mois de septembre (objectif : meilleure connaissance des pratiques). Elles seront précédées, début septembre, par une réunion d'information sur la démarche, organisée par le SMECRU, puis par l'envoi d'un questionnaire réalisé en lien avec la Chambre d'Agriculture. Des contacts avec la Chambre d'Agriculture permettront d'identifier en amont les secteurs où un suivi et des mesures sont nécessaires.
- Le ruisseau de Marsin abrite une population d'écrevisse autochtone (écrevisse des torrents). De ce fait, un suivi de qualité des eaux a été imposé dans le cadre de l'arrêté d'autorisation de la STEP en cours de réhabilitation. Les éléments de ce suivi seront utilisés dans le cadre de la présente mission (en fonction de la date de démarrage de ce suivi, les travaux étant actuellement en cours). Le déplacement du point situé à l'aval du Marsin est envisageable, cependant il est intéressant de conserver un point de mesure ne ciblant pas seulement la STEP afin d'identifier les perturbations liées à la STEP et celles liées aux autres activités et à la pollution diffuse également présente sur ce secteur.

### **Données à récupérer auprès des partenaires :**

- **FRAPNA :**
  - Questionnaire départemental concernant les usages de phytosanitaires par les collectivités
  - Recensement des dépôts sauvages
- **ARS :** Fichier qualité des eaux souterraines (sources – 25 ans de recul)
- **CCPS :**
  - Etudes STEP (sous maîtrise d'œuvre HYDRETTUES)
  - Schémas Assainissement et eaux pluviales de Seyssel (Cabinet Montmasson)
  - SPANC : taux d'installations non conformes et rejets dans le pluvial
- **Cabinet Nicot :** A consulter directement (réseaux d'assainissement/SPANC)
- **Chambre d'Agriculture SMB :**
  - Consulter l'étude « Volumes Prélevables » qui fait un point sur les usages agricoles de l'eau
  - Beaucoup de données agricoles concernant les pratiques. Attention : certaines sont confidentielles ou payantes
  - Exemples de questionnaires sur les pratiques
  - Démarche directe à prévoir éventuellement auprès des agriculteurs si peu nombreux dans leur domaine d'activité (viticulteurs, environ 6 sur le BV)
- **DDT :**
  - Recensement des dépôts de déchets inertes
  - Archives à consulter sur place : diverses analyses physico-chimiques, arrêtés d'autorisation/déclaration des stations d'épuration
  - Analyses résultant des suivis qualité imposés par les arrêtés (Allonzier, La Balme de Sillingy + nouvelles stations) et des contrôles inopinés de la qualité du milieu récepteur, en amont et aval des points de rejets
  - Réflexion sur la prise en compte des rejets 'bouilleurs de cru'
  - Contacts à prendre : Mme Odile PETIT (DDPP) concernant les contrôles d'installations et des rejets (arrêtés) des ICPE agro-alimentaires

- **CCI** :
  - Liste exhaustive des activités industrielles du territoire
  - Localisation des ZAC (base de données)
  - Contacts à prendre :
    - Chambre des Métiers
    - Michel VINCENT (CCPS) : Contrat Développement Durable de Rhône-Alpes
- **Chambre des métiers** : liste exhaustive des activités de l'artisanat (à noter que cette liste peut présenter des erreurs, estimée à 10% max., du fait d'un manque de suivi dans les radiations lors des cessations d'activités)
- **ATMB** : Suivi de la qualité des eaux sur l'A40 + suivi Nant de Bougy suite à la construction de l'A41.
- **Agence de l'eau** : Suivis qualité sur les stations des réseaux RCO et RCS + Toutes autres stations de qualité
- **Etat** : suivis de l'Etat des eaux
- **A41** : suivis (pluvial, salage, etc...)
- **SMECRU** : étude 'volumes prélevables' (débits d'étiage, volet DMB – IBGN), étude 'piscicole-habitats'.

A l'issue de la phase 1, le prestataire proposera au COPIL le protocole de mesures (liste des points de suivi, le type de mesures, justification de ces propositions...). La localisation des points de mesures se basera sur les mesures existantes, avec la possibilité de déplacer/ajouter des points en fonction des éléments mis en évidence dans la phase 1.

Un tableau sera diffusé aux membres du COPIL en amont de la réunion de COPIL prévue en septembre, pour réactions et validation. Il sera accompagné de la carte synthèse de sectorisation des enjeux (version qui sera complétée par la suite).

Il est demandé aux membres du COPIL de transmettre toute information à leur disposition pour alimenter cet état initial. Les membres du COPIL peuvent également proposer des points ou mesures spécifiques complémentaires à réaliser dans le cadre de la tranche conditionnelle du marché.

## **Phase 2 - Campagne de mesures**

### **Présentation de la phase 2 :**

Il s'agit de réaliser une campagne de mesures ciblées à minima sur 26 points de suivi pour les mesures physico-chimique classiques, 6 points pesticides, 3 points de suivi thermique et 2 stations métaux (Chrome total, Nickel, Arsenic). A minima un point de suivi concernera le l'ancienne décharge du Raffaray à Seyssel.

Le prestataire pourra ensuite actualiser l'état des lieux de la qualité des cours d'eau, des pressions et sources de pollution sur le bassin versant réalisé en phase 1 et analyser ses évolutions, ainsi que celles projetées à horizon 2015 et 2021.

A l'issue de l'analyse de ces éléments, le prestataire proposera une sectorisation et priorisation des enjeux. Il proposera des zones prioritaires en termes d'amélioration de la qualité des eaux.

L'ensemble des données sera synthétisé sous forme de cartographie (secteurs à enjeux, suivis existants, problématiques, etc.). Une base de données 'qualité' facilement actualisable sera transmise au SMECRU pour le suivi de la qualité des eaux.

## **Tranche ferme**

Les campagnes auront lieu dans des conditions hydrologiques et périodes définies ci-dessous :

	<b>Période</b>
<b>Physico-chimie</b>	2 en étiages estival et printanier 2 autres en moyennes eaux
<b>Hydrobiologie – IBGN - IBD</b>	1 campagne d'étiage estival calée sur campagne physico-chimique
<b>Pesticides, métaux</b>	4 campagnes après épisodes pluvieux notables
<b>Bactériologie</b>	1 campagne d'étiage estival calée sur campagne physico-chimique
<b>Suivi thermique</b>	Suivi pendant la période estivale juillet à septembre

L'intervention des équipes se fera de la manière suivante :

	<b>Nb de stations</b>	<b>Nb de campagnes</b>	<b>Nb d'intervenants</b>	<b>Nb de j/campagne</b>
<b>Physico-chimie</b>	26	4	2	2
<b>Hydrobiologie (IBGN-IBD)</b>	26	1	2	5
<b>Métaux</b>	2	4	2	< 1 associés aux pesticides
<b>Pesticides</b>	6	4	2	< 1
<b>Suivis thermiques</b>	3	Juillet à septembre	1	< 1



Les interventions seront déclenchées après validation du SMECRU, selon les conditions hydrologiques et climatiques.

Les prélèvements seront réalisés par HYDRETTUDES et analysés par le laboratoire CARSO.

### **Discussions et remarques :**

- **Paramètres analysés** : les éléments analysés sont présentés en annexe du présent compte-rendu. Pour les métaux, les substances recherchées seront cohérentes avec celles mises en évidence lors des études précédentes.
- **Pesticides** : toutes les molécules pouvant être analysées par le laboratoire seront recherchées (pas uniquement les pesticides déclinés dans le SEEE).
- **Conditions hydrologiques** : Toutes les stations d'un même BV devront être prélevées le même jour, le bassin des Usse réagissant très fortement à la moindre pluie, il s'agit d'intervenir dans des conditions hydrologiques similaires.

Il est rappelé que, sur le BV des Usse, l'étiage se situe au début du mois de septembre.

- **Conditions de prélèvements pour :**

**Métaux et pesticides** => après forte pluie

**Hydrobiologie** => après 10 jours de stabilisation des débits

**Physico chimie** => 2 campagnes en étiage et 2 en moyennes eaux, dans des conditions également stabilisées depuis quelques jours.

- **Points particuliers des pesticides** : Le but étant de mettre en évidence une pression, il est nécessaire de caler les campagnes de prélèvement pesticides en cohérence avec les pratiques agricoles et à la suite d'un événement pluvieux notable. Le planning d'utilisation est différent en fonction du type de culture :
  - Polycultures, élevage : printemps (céréales) ; la production d'effluents est bien sûr toute l'année, avec une pression possible en sortie d'hiver si celui-ci est long.
  - Vignes et arboriculture : juin à septembre

La période la plus exposée à l'utilisation agricole de produits phytosanitaires se situe de mi-juin à mi-août. Les campagnes Pesticides seront donc programmées en 2013.

Dans le marché, il est prévu en tranche ferme de réaliser 4 campagnes de prélèvements pour l'analyse de pesticides, sur 6 stations. Ces prélèvements seront répartis entre le printemps et le mois de septembre.

Il est proposé de réaliser ces prélèvements sur un nombre plus important de stations, quitte à réduire à deux campagnes de mesures. Cela permettrait de mieux cibler les zones de pression en réalisant des prélèvements en amont et en aval de ces zones potentielles (zones agricoles importantes, zones urbaines accueillant des exploitations pouvant générer des effluents d'élevage...) et d'évaluer leur impact potentiel sur 2 campagnes.

Il est indiqué que cette proposition se heurte aux conditions d'obtention des financements de la part de l'Agence de l'Eau (financement à partir de 4 campagnes Pesticides pour une station).

Le protocole envisagera donc préférentiellement, en plus des campagnes prévues, 4 campagnes Pesticides sur des points de mesures complémentaires, qui s'intégreront dans le cadre de la tranche conditionnelle prévue au marché.

## **Tranche conditionnelle**

En fonction des éléments qui seront acquis au cours de la première phase, des compléments d'analyses pourraient être effectués ponctuellement tels que des analyses bactériologiques (en été, aux abords des zones de baignade potentielles) ou des mesures de pesticides sur des points complémentaires.

L'absence d'analyses de PCB et HAP dans le cadre de l'étude est notée. Ces thématiques sont ou ont été appréhendées par la Fédération de Pêche (PCB, non détecté sur le bassin versant des Usse en 2010) et dans le cadre des réseaux de suivi de l'Etat (2 stations RCO/RCS sur le bassin versant des Usse : Cruseilles et Seyssel). L'Agence de l'Eau confirme que la nécessité de réaliser des mesures de PCB et HAP n'a pas été retenue lors du montage du cahier des charges, les suivis HAP, PCB et tributylétain étant assurés par l'Agence de l'Eau/Etat.

En fonction des résultats du diagnostic, des mesures de ces types pourront éventuellement être proposées (tranche conditionnelle).

## **Phase 3 - Objectifs de qualité - programme d'actions et de suivi**

### **Présentation de la phase 3 :**

Il s'agit de proposer des objectifs de qualité sur le bassin versant des Usses, puis de définir le programme d'action à mettre en œuvre pour y parvenir. Deux protocoles de suivis seront définis : l'un pour suivre globalement la qualité de l'eau sur le bassin versant, l'autre pour suivre les actions proposées et leurs effets sur la qualité.

### **Discussions et remarques :**

Le prestataire prendra en compte les débits objectifs d'étiage définis dans l'étude Volumes Prélevables, notamment pour mettre en évidence le pouvoir auto-épurateur des cours d'eau et son évolution probable.

### **Autres**

Le SMECRU propose de faire évoluer la composition des COPIL et COTECH. Peu différents, le COTECH se distingue du COPIL par le fait qu'il doit être adapté aux questions précises qu'il doit étudier. Des experts scientifiques peuvent ainsi y être associés. Il est proposé d'intégrer la Chambre des Métiers et la DDPP au COPIL.

### **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du COPIL, dont l'objet sera la validation du protocole de mesures (Phase 2), sera organisée fin septembre. Les dates du 20 ou du 24 au 28 septembre sont envisagées.